

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERCHES du vendredi 16 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le seize février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 février 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Présents : Bernadette KASPRZAK, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Monique CERVEAUX, Denis FAIRIER, Raphaël HACARD, Bénédicte HENON, Anne SANNER, Patrick TASSIN, Pascal TRIBOUILLOY, Gonzague WILLIATTE

Ordre du jour :

- 1 - Prime RIPSEEP
- 2 - Demande de subvention DETR 2018
- 3 - Aisne Partenariat Voirie (APV) Réfection trottoir
- 4 - Demande subvention FDAL (Course cycliste)
- 5 - Concessions cimetières
- 6 - Travaux cimetière
- 7 - Assainissement collectif
- 8 - Commémoration "Les oubliés du 8 août 1918"
- 9 - Adoption du rapport qualité collecte déchets ménagers
- 10 - Fibre optique
- 11 - Communauté d'agglomération du Soissonnais - GEMAPI - Nomination de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- 12 - Voyage enfants - Participation des communes
- 13 - Informations et questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

A été élu secrétaire : Monsieur Loïc LALYS

1 - RIFSEEP
2018_002

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88.

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 puis pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat.

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret du 20 mai 2014 précité.

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret du 20 mai 2014.

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret du 20 mai 2014.

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer le RIFSEEP et de déterminer les critères d'attribution.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public exerçant les fonctions du Cadre d'emplois concerné : Les adjoints administratifs et les adjoints techniques.

L'IFSE (L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :
 - o Du nombre d'agents encadrés, de la catégorie des agents encadrés, de la fréquence de pilotage et de conception d'un projet, de la complexité de pilotage et de conception d'un projet, de la coordination d'activités
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
 - o Du niveau de diplôme, du niveau de technicité attendu, de la polyvalence : du nombre d'activités exercées, de l'autonomie.
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
 - o Des déplacements, des contraintes horaires, des contraintes physiques, de l'exposition au stress, de la confidentialité

Le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximum annuels.

Groupes	Montants annuels maximum de l'IFSE
Adjoints techniques / Adjoints Administratifs	
G1	0 €
G2	877.61 €
G3	0 €

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle et propose de retenir les critères suivants :

- o Mobilité externe, mobilité interne, approfondissement des savoirs relevant de la fonction exercée et mise en œuvre (formations...), le savoir-faire, gestion d'un événement exceptionnel / projet stratégique, participation active à des réunions de travail.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle:

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les 2 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Périodicité du versement de l'IFSE :

L'IFSE est versée mensuellement.

Modalités de versement :

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences :

L'IFSE pourra être suspendu en cas de congé de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée, de grave maladie ou de congé maternité paternité ou adoption ou après un délai de carence fixé à 60 jours.

Exclusivité :

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions.

Attribution :

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le Complément indemnitaire

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel. Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte des critères suivants:

- o Les objectifs individuels, les résultats professionnels, les compétences professionnelles, les qualités relationnelles, l'encadrement, le respect des consignes, les absences.

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Groupes	Montants annuels maximum du Complément Indemnitaire
Adjoints techniques / Adjoints Administratifs	
G1	0 €
G2	120.15 €
G3	0 €

Périodicité du versement du complément indemnitaire :

Le complément indemnitaire est versé mensuellement.

Modalités de versement :

Le montant du complément indemnitaire est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences :

Il pourra être suspendu en cas de congé de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée, de grave maladie ou de congé maternité paternité ou adoption ou après un délai de carence fixé à 60 jours.

Exclusivité :

Le complément indemnitaire est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Attribution :

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.
- d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus.
- l'IFSE et le CIA remplacera l'indemnité IAT existante,
- de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget et ne devront pas excéder le montant de 350 €.

Votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2 - DETR 2018 Accessibilité

2018_003

Madame le maire rappelle que suite à la délibération 2015-08 du 6 novembre 2015, le conseil municipal a approuvé l'agenda d'accessibilité programmée de la commune de Serches et a élaboré le calendrier des travaux d'accessibilité sur les établissements recevant du public (ERP).

Madame le maire propose :

- les dépenses suivantes concernant les bâtiments mairie et salles communales
 - L'achat de 3 chaises avec dossier et accoudoirs, panneaux signalétiques
 - Divers mises en conformité dans les deux salles communales : Rampe PMR, bandes signalétiques, évier, barre de maintien dans les toilettes, changement des interrupteurs.
 - Diverses mises en conformité du bâtiment mairie : bande de contraste sur marche, nez de marche, main courante, sonnettes

- la demande de subvention au titre de la DETR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les devis des entreprises suivantes :
 - BUREAU 02 pour un montant de 488,16 € HT soit 585,79 € TTC
 - PETIT Victor pour un montant de 12 938.03 € HT soit 15525.63 € TTC.

Soit un montant total de 13 426,19 € HT soit 16 111.42 € TTC.

- sollicite une subvention au titre de la DETR 2018 de 45 %

- autorise madame le maire à signer toute convention ou autres documents afférents aux travaux d'accessibilité.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 - DETR 2018 - Achat matériel Mairie

2018_004

Madame le maire propose l'achat de divers matériel afin de diminuer les impressions papier, et de renouveler les chaises endommagées de l'assemblée du conseil municipal.

Madame le maire propose l'achat :

- de matériel informatique (ordinateur portable, logiciel, video projecteur et écran)
- de 12 chaises pour l'assemblée du conseil municipal
- d'une plastifieuse et d'une cisaille à papier

- la demande de subvention au titre de la DETR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'achat du matériel informatique. Devis de SITAS pour un montant de 1 288.00 € HT soit 1 545.60 € TTC.
- accepte l'achat de matériel de bureau et chaises . Devis BUREAU 02 pour un montant de 759.49 HT soit 911.39 € TTC;

- sollicite une subvention au titre de la DETR 2018 de 55 % du montant HT de 2047,49 € soit TTC de 2456,99.

- autorise madame le maire à signer les documents afférents à l'achat de matériel informatique et à l'aménagement de la mairie.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Demande de subventions - Création Aire de Loisirs 2018_005

Madame le maire propose au conseil municipal la création d'une aire de loisirs sur le terrain communal en face de la mairie, lieu de rencontre intergénérationnelle.

Madame le maire propose :

- les achats et la mise en place de jeux pour enfants (Tour de jeux, tableau de ping-pong, panier de basket) et l'aménagement paysager des lieux
- une demande de subvention au titre de la DETR
- une demande de subvention à la CAF
- une demande de subvention au Conseil Départementale
- une demande de subvention à la Région "Haut de France"
- une demande de Fonds de concours Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la création d'une aire de loisirs sur le terrain communal par la société JARDIDECO pour un montant de 13 868,50 € HT soit 16 642,20 € TTC.
- et sollicite une subvention
 - au titre de la DETR 2018 au taux de 50 %
 - auprès de la CAF
 - au titre d'un Fonds de Concours auprès de la Communauté d'agglomération du Soissonnais
 - auprès du Conseil Général
 - auprès de la Région "Haut de France"
- et autorise madame le maire à signer tous documents afférents à la création de l'aire de loisirs.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Demande de subvention APV 2018 2018_006

Le Conseil Municipal de la Commune de Serches sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C.	MONTANT DE L'OPERATION H.T.
voirie	RD952	48 m	2 124,00 €	1 170,00 €
			2 124,00 €	1 170,00 €

s'engage :

- à affecter à ces travaux 2124 Euros sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Demande de subvention FDAL**2018_007**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention FDAL peut être demandée au Conseil Départemental pour l'organisation de l'animation locale du 29 avril 2018 (course cycliste et randonnée vélo).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande au Conseil Départemental une subvention (FDAL) de 500 € pour l'organisation de la course cycliste du 29 avril 2018.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Tarif concessions cimetière**2018_008**

Madame le maire propose une augmentation du tarif de la concession au cimetière communal.

Concession cimetière

1m x 2m = 15 ans :	60 €
1m x 2m = 30 ans :	120 €
2m x 2m = 15 ans :	120 €
2m x 2m = 30 ans :	240 €

Concession Columbarium

Demi-case (soit 2 urnes) = 15 ans :	320 €
Demi-case (soit 2 urnes) = 30 ans :	550 €
Case entière (soit 4 urnes) = 15 ans :	630 €
Case entière (soit 4 urnes) = 30 ans :	1100 €
1 porte (achat demi-case) :	55 €
2 portes (achat une case) :	110 €
Porte bouquet :	60 €

Cave Urne

1 cave urne (soit 4 urnes) 15 ans :	630 €
1 cave urne (soit 4 urnes) 30 ans :	1100 €

Caveau provisoire

1 semaine :	Gratuit
Au-delà d'une semaine :	5 €

(montant par jour, sauf cas de force majeure - sol gelé)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les tarifs proposés ci-dessus, encaissés par la régie de recettes.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8 - GEMAPI - Nomination délégués titulaires et suppléants**2018_009**

Madame le maire informe le conseil municipal que conformément à la loi "NOTre" n° 2015-991 de 2015 de à la délibération n° 1 du 6 juillet 2017 portant modification statutaire de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais donnant compétence depuis le 1er janvier 2018. Les statuts actuels du Syndicat entraînent une nomination des délégués des membres du Syndicat. Il convient de nommer 4 représentants :

Le conseil municipal, après vote à main levée, nomme les représentants suivants :

Délégués titulaires : Madame KASPRZAK Bernadette et Monsieur HACARD Raphaël
Délégués suppléants : Madame HENON Bénédicte et Monsieur LALYS Loïc

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

9 - Adoption du rapport qualité collecte déchets ménagers 2018_010

La Communauté d'Agglomération du Soissonnais comprend 28 communes. La collecte et élimination des déchets sont devenues une compétence de l'agglomération en 2003. 39,3% des déchets collectés sont recyclés ou revalorisés.

- 30 circuits de collecte sont effectués par semaine
- 55092 bacs de collectes soit un volume de 10 610 730 litres
- 36 agents titulaires
- la contribution annuelle moyenne à l'habitant versées par les communes adhérentes est de 90,80 € TTC

Le conseil municipal, après information, approuve le rapport annuel de la communauté d'agglomération du Soissonnais concernant la collecte et l'élimination des déchets.

Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

10 - Informations et questions diverses

Travaux cimetière

L'ONAC-VG va reprendre les travaux de rénovation du carré militaire. Les croix des soldats morts durant la Grande Guerre vont être replacées au même endroit et le nom de chaque soldat sera inscrit sur une plaque en aluminium. Une nouvelle plaque, à l'entrée du cimetière, précisera "Carré Militaire Serches".

Travaux bâtiment cimetière

La commission travaux s'est réunie afin de réfléchir sur des travaux dans le cimetière.

Assainissement collectif

Les travaux d'assainissement collectif prévus sur la commune sont reportés à une date non définie par la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

L'agence de l'eau du Bassin Seine Normandie précise que l'assainissement collectif à Serches est en réflexion. Madame le maire a rencontré le président du Grand Soissons afin d'insister sur le fait que les études préalables aux travaux ont été effectués et que l'enquête publique sur le choix du zonage d'assainissement a été validée en 2003. Un premier appel d'offre pour les premiers travaux a été lancé durant l'été 2017 . Madame le maire a demandé un état des dépenses des études et des travaux réalisés à ce jour. Les études et les travaux avaient été évalués à 1 million 700 mille euros. Madame le maire propose d'envoyer un courrier demandant des explications claires et précises sur le report des travaux d'assainissement collectif.

Une réunion est prévue le 12 avril 2018 où sera présenté le plan pluriannuel d'investissement sur le budget assainissement de l'agglomération (échange autour des priorités et des orientations).

Commémoration Les Oubliés du 8 août 1918

Madame le maire informe les membres du conseil de l'avancée du projet. Le budget prévisionnel est évalué à 10150 €. La subvention du Conseil départemental de 2 000 euros a déjà été perçue. Des sponsors privés ont répondu favorablement. La subvention de l'Etat dans le cadre de la labellisation centenaire n'est pas encore connue à ce jour.

Fibre optique

Les travaux sont en cours et la date de la réunion publique n'est pas encore connue.

ADICA

Suite à une réunion en mairie avec le Service de l'ADICA concernant l'aménagement de la Rue du Moulin et de la Rue Principale et des aménagements de sécurité dans la traverse RD 952, l'ADICA a transmis un

exemplaire de la convention et annexe financière pour la réalisation de ce projet. L'estimation de l'opération s'élève à 450780 € €TTC.

Concernant la traversée de Serches, deux opérations pourraient être réalisées rapidement :

- le déplacement du panneau d'agglomération "SERCHES" afin de sécuriser la voie secondaire de Dhuizy,
- l'interdiction de tourner à droit à la sortie de la Place de la Fontaine Conié et inversement.

Voyage enfants - Participation commune

Madame le maire informe les membres du conseil que l'école d'Acy va organiser un voyage CAP AISNE pour un séjour Voile du 14 mai au 16 mai pour les CE2/CM1. Le coût du voyage s'élève à 120 € par élève. Madame le maire propose que le CCAS participe à hauteur de 30 € par élève de Serches. Cinq enfants de la commune sont concernés.

Syndicat des Eaux de la Vallée de la Vesles

Afin de réaliser une fusion des syndicats des eaux, une validation d'un nouveau périmètre va être proposée.

Arrêt de travail

L'adjoint technique en charge du ménage est en arrêt de travail.

Fin de la séance du conseil à 22h50

Bernadette KASPRZAK

Loïc LALYS

Joëlle PIENNE

Monique CERVEAUX

Denis FAIRIER

Raphaël HACARD

Bénédicte HENON

Anne SANNER

Patrick TASSIN

Pascal TRIBOUILLOY

Gonzague WILLIATTE